MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

État-major des Armées
État-major de zone de défense de Marseille
Commandant de la zone terre Sud

Marseille, le 19 mai 2025
N°3129/ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry LAVAL
Commandant de la zone terre Sud

à

Monsieur Ange DESIDERI
DDT de Haute Corse

OBJET : Avis du ministère des Armées sur la demande PC 02B 355 24 N0027

REFERENCES : a) consultation des personnes publiques du 25/04/2025.
b) avis technique de l'USID de Corse du 06/05/2025.
c) article D5131-12 du code de la Défense.

Par courrier de référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande de construction d'une centrale photovoltaïque, présentée par la société Corsica Energia 4.

L'instruction du dossier par nos services techniques compétents (b) ne fait apparaitre aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé au Lieu-dit "Voltagiro" sur la commune de Volpajola.

En conséquence et dans le cadre de ses prérogatives (c), le commandant de la zone terre Sud, représentant du Ministre auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales pour les questions d'urbanisme, émet un avis sans objection à la réalisation de ce projet.

par ordre,
le lieutenant-colonel Franck AMATA
chef du bureau infrastructure

Caserne Audéoud – 111 avenue de la Corse
BP 40026 – 13568 Marseille cedex 02
Emzd-marseille-bsi.contact.fct@intradef.gouv.fr
Dossier suivi par : ADJ PERRIN

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDT de Haute Corse

COPIES :

- USID de Corse
- Archives.